

CHEMINÉES SÉCURITÉ INTERNATIONALE LTÉE SECURE STACK™ – CIX CHEMINÉES INDUSTRIELLES/COMMERCIALES ET CONDUITS D'ÉVACUATION GARANTIE 1AN STANDARD & 15ANS LIMITÉE

LA GARANTIE

Cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée de Cheminées Sécurité International Ltée (CSIL) assure que votre système de cheminée à double paroi en acier inoxydable Secure Stack™ CIX multi-combustible (Produit) est libre de tout défaut de matériaux ou fabrication au moment de sa fabrication. Cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée inclut toutes les composantes. Après installation, si le matériel ou la fabrication des composantes fabriquées par CSIL s'avèrent défectueuses pendant la période de garantie de 1 an standard et 15 ans limitée et que le produit est toujours installé à son emplacement d'origine, CSIL effectuera, à sa discrétion, le remplacement des composantes garanties. CSIL se réserve le droit de remplacer les composantes garanties avec un produit équivalent et le remplacement des composantes doit être effectué en accord avec les recommandations de CSIL. Si le remplacement s'avère commercialement impraticable, CSIL remboursera, à sa discrétion, le prix d'achat au détail ou le prix d'achat du marchand/distributeur du produit CSIL, tel qu'applicable. Le coût de la main d'œuvre pour remplacer les composantes n'est pas inclus. IL EXISTE DES EXCLUSIONS ET DES LIMITATIONS à cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée tel que stipulé ci-dessous. Les applications pour conduits d'évacuation de hottes de cuisine CSIL sont couverts séparément (voir Secure Stack-CIX garantie pour application d'évacuation de hottes de cuisine) et ne sont pas inclus dans le cadre de cette garantie.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie débute à la date de livraison du produit par CSIL.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée s'applique uniquement si le produit est installé aux États-Unis ou au Canada et seulement s'il est utilisé en fonction de l'application pour laquelle il a été conçu et destiné. Le produit doit être installé et entretenu conformément aux instructions qui accompagnent le produit et selon les normes de bâtiment et les bonnes pratiques commerciales. Toute réparation ou remplacement des pièces sera garanti pour la période de temps restante de la garantie d'origine.

La garantie de 1 an standard s'applique à l'acheteur selon les conditions suivantes :

- Les pratiques d'ingénierie standard ont été respectées afin de s'assurer que les spécifications de dimensionnement et de matériaux conviennent à l'application et l'environnement concerné ;
- Les composantes ont été correctement installées selon les instructions d'installation du produit et la conception du système fourni par CSIL
- Les dommages ne sont pas un résultat de la combustion de déchets, huiles usagées, huile # 6 ou tout autre matériel inapproprié ou interdit dans l'appareil desservi par le système d'évacuation.

La garantie de 15 ans limitée s'applique à l'acheteur selon les conditions additionnelles suivantes :

- Les paramètres du système fournis à CSIL par l'ingénieur responsable au moment de la conception étaient et sont représentatifs des conditions d'opération actuelles.
- Le dimensionnement du système et la conception ont été effectués ou approuvés par CSIL ;
- La chaudière ou moteur de génératrices est, et a été opéré dans un environnement sans solvant ou vapeurs réfrigérées ou toutes autres composantes halogénées qui peuvent provoquer des condensats acides au sein du système de cheminée.
- Le système d'évacuation entier a été fourni par CSIL ;
- Les surfaces galvanisées et de Galvalume exposées sont protégées en tout temps avec un minimum d'une couche d'apprêt et une couche finition de peinture résistante à la chaleur et à la corrosion. Surfaces en acier inoxydable ne nécessitent pas de peinture/ protection.

Cette garantie n'est pas transférable et s'applique au propriétaire d'origine seulement. Le produit doit avoir été acheté chez un Agent / Représentant CSIL et une preuve d'achat doit être fournie.

CSIL ne sera pas responsable de : (a) dommages causés par l'usure normale, corrosion par l'air salin, accident, émeute, feu, inondation ou catastrophe naturelle; (b) dommages causés par l'abus, négligence, mauvais usage, ou altération ou réparation non-autorisée du produit qui affecte sa stabilité ou performance; (c) dommages causés par manque d'entretien selon la conception et les instructions fournies avec le produit; (d) dommages, réparations ou mauvais rendement résultant d'une installation ou d'une application inadéquate du produit.

Cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée couvre seulement les pièces et la main d'œuvre tel que stipulé dans la présente. CSIL n'est responsable, en aucun cas, pour des matériaux, composantes ou construction qui ne sont pas fournis ou fabriqués par CSIL ni pour la main-d'œuvre nécessaire à l'installation, réparation ou pour le retrait de tels matériaux, composantes ou construction. La responsabilité intégrale de CSIL est limitée au prix d'achat de ce produit. Toutes les composantes de remplacement ou nécessaire pour la réparation seront livrées FAB du centre de distributions CSIL le plus près.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Il est expressément entendu et compris que la seule obligation de CSIL ainsi que le recours exclusif de l'acheteur sous cette garantie, expresse ou implicite, ou de contrat, délit, ou autrement, sera limitée au remplacement, réparation, ou remboursement tel que stipulé dans la présente.

En aucun cas CSIL ne sera responsable d'incidents ou dommages conséquents causés par un ou des défauts du produit, si tel dommage se produit ou est découvert avant ou après le remplacement ou la réparation et si tel dommage est causé par la négligence de CSIL.

CSIL ne fait aucun autre énoncé de garantie sauf tel qu'énoncé dans cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée.

Nul n'est autorisé à changer cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée ou à créer pour CSIL toute autre obligation ou responsabilité en rapport à ce produit. Certains états et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages circonstanciels ou conséquents alors, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à vous. Les provisions de cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée sont en plus de, et non une modification de, ou soustraction de quelque garantie légale et autres droits et recours fournis par la loi.

INVESTIGATION DES RÉCLAMATIONS CONTRE GARANTIE

CSIL se réserve le droit d'enquêter sur tous types de réclamations contre cette garantie de 1 an standard et 15 ans limitée et de décider, à sa seule discrétion, de la méthode de règlement.

CSIL ne sera responsable, en aucun cas, des travaux sous garantie effectués pas un entrepreneur qui n'est pas autorisé sans avoir obtenu, préalablement, le consentement écrit de CSIL.

COMMENT ENREGISTRER UNE RÉCLAMATION CONTRE GARANTIE

Afin qu'une quelconque réclamation sous cette garantie soit valide, vous devez contacter le marchand/distributeur CSIL duquel vous avez acheté le produit. So vous ne pouvez localiser le marchand/distributeur, vous devez aviser CSIL par écrit. CSIL doit être avisé par écrit à l'intérieur d'un délai de 90 jours de la date du défaut. Les avis devraient être dirigés au Département de la garantie de Cheminées Sécurité International Ltée.

CHEMINÉES SÉCURITÉ INTERNATIONALE LTÉE

SECURE STACK™ – CIX, APPLICATION POUR ÉVACUATION DE HOTTES DE CUISINE CHEMINÉES INDUSTRIELLES/COMMERCIALES ET CONDUITS D'ÉVACUATION

GARANTIE À VIE LIMITÉE

LA GARANTIE

Cette garantie à vie limitée de Cheminées Sécurité International Ltée (CSIL) assure que votre système de cheminée isolé à double paroi en acier inoxydable Secure Stack™ CIX multi-combustible pour application d'évacuation de conduit de hotte de cuisine (Produit) est libre de tout défaut de matériaux ou fabrication au moment de sa fabrication et lorsqu'il est installé et raccordé à un système d'évacuation de hotte de cuisine conformément aux normes en vigueur. Cette garantie à vie limitée inclut toutes les composantes. Après installation, si le matériel ou la fabrication des composantes fabriquées par CSIL s'avèrent défectueuses pendant la période de garantie à vie limitée et que le produit est toujours installé à son emplacement d'origine, CSIL effectuera, à sa discrétion, le remplacement des composantes garanties. CSIL se réserve le droit de remplacer les composantes garanties avec un produit équivalent et le remplacement des composantes doit être effectué en accord avec les recommandations de CSIL. Si le remplacement s'avère commercialement impraticable, CSIL remboursera, à sa discrétion, le prix d'achat au détail ou le prix d'achat du marchand/distributeur du produit CSIL, tel qu'applicable. Le coût de la main d'œuvre pour remplacer les composantes n'est pas inclus. IL EXISTE DES EXCLUSIONS ET DES LIMITATIONS à cette garantie à vie limitée tel que stipulé ci-dessous.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie débute à la date de livraison du produit par CSIL.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Cette garantie à vie limitée s'applique uniquement si le produit est installé aux États-Unis ou au Canada et seulement s'il est utilisé en fonction de l'application pour laquelle il a été conçu et destiné. Le produit doit être installé et entretenu conformément aux instructions qui accompagnent le produit et selon les normes de bâtiment et les bonnes pratiques commerciales.

Cette garantie n'est pas transférable et s'applique au propriétaire d'origine seulement. Le produit doit avoir été acheté chez un Agent / Représentant CSIL et une preuve d'achat doit être fournie.

Composantes (exclu la main d'œuvre)

Années 1-10 – Remplacement de toutes les composantes

Années 11-15 – Remplacement à 75% de rabais du prix de détail effectif au moment du remplacement (25% du prix de détail payé par le client)

Années 16+ – Remplacement à 50% du prix de détail effectif au moment du remplacement (50% du prix de détail payé par le client)

CSIL ne sera pas responsable de : (a) dommages causés par l'usure normale, corrosion pas l'air salin, accident, émeute, feu, inondation ou catastrophe naturelle; (b) dommages causés par l'abus, négligence, mauvais usage, ou altération ou réparation non-autorisée du produit qui affecte sa stabilité ou performance; (c) dommages causés par manque d'entretien selon la conception et les instructions fournies avec le produit; (d) dommages causés par l'entretien adéquat conformément à la conception, le manuel d'instructions d'installation et d'entretien pour le produit, y compris les dommages à la finition du produit causée par l'utilisation de solvants /produits chimiques ou des méthodes abusive de nettoyage; (e) dommages, réparations ou mauvais rendement résultant d'une installation ou une application inadéquate du produit; (f) remplacement du scellant des joints du système à la suite d'une mauvaise installation ou d'un incendie dans le système.

Cette garantie à vie limitée couvre seulement les pièces et la main d'œuvre tel que stipulé dans la présente. CSIL n'est responsable, en aucun cas, pour des matériaux, composantes ou construction qui ne sont pas fournis ou fabriqués par CSIL ni pour la main-d'œuvre nécessaire à l'installation, réparation ou pour le retrait de tels matériaux, composantes ou construction. La responsabilité intégrale de CSIL est limitée au prix d'achat de ce produit. Toutes les composantes de remplacement ou nécessaire pour la réparation seront livrées FAB du centre de distributions CSIL le plus près.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Il est expressément entendu et compris que la seule obligation de CSIL ainsi que le recours exclusif de l'acheteur sous cette garantie, expresse ou implicite, ou de contrat, délit, ou autrement, sera limitée au remplacement, réparation, ou remboursement tel que stipulé dans la présente.

En aucun cas CSIL ne sera responsable d'incidents ou dommages conséquents causés par un ou des défauts du produit, si tel dommage se produit ou est découvert avant ou après le remplacement ou la réparation et si tel dommage est causé par la négligence de CSIL.

CSIL ne fait aucun autre énoncé de garantie sauf tel qu'énoncé dans cette garantie à vie limitée.

Nul n'est autorisé à changer cette garantie à vie limitée ou à créer pour CSIL toute autre obligation ou responsabilité en rapport à ce produit. Certains états et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages circonstanciels ou conséquents alors, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à vous. Les provisions de cette garantie à vie limitée sont en plus de, et non une modification de, ou soustraction de quelque garantie légale et autres droits et recours fournis par la loi.

INVESTIGATION DES RÉCLAMATIONS CONTRE GARANTIE

CSIL se réserve le droit d'enquêter sur tous type de réclamations contre cette garantie à vie limitée et de décider, à sa seule discrétion, de la méthode de règlement.

CSIL ne sera responsable, en aucun cas, des travaux sous garantie effectués pas un entrepreneur qui n'est pas autorisé sans avoir obtenu, préalablement, le consentement écrit de CSIL.

COMMENT ENREGISTRER UNE RÉCLAMATION CONTRE GARANTIE

Afin qu'une quelconque réclamation sous cette garantie soit valide, vous devez contacter le marchand/distributeur CSIL duquel vous avez acheté le produit. So vous ne pouvez localiser le marchand/distributeur, vous devez aviser CSIL par écrit. CSIL doit être avisé par écrit à l'intérieur d'un délai de 90 jours de la date du défaut. Les avis devraient être dirigés au Département de la garantie de Cheminées Sécurité International Ltée.